

**Avis public**



**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT CA29 0052**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le **10 janvier 2011** et est déposé au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

**RÈGLEMENT CA29 0052**

Règlement autorisant un emprunt de 1 630 000 \$ pour l'achat d'équipement, d'accessoires, de véhicules, de machinerie et d'outillage pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA11 29 0016.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 25 mars 2011 et entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce douzième jour du mois de mai de l'an 2011.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/ml